

Objet : Définition des modalités de mise à disposition du public : Modification Simplifiée du PLU de Saint-Côme d'Olt.

Séance du lundi 22 mai 2023

N° 2023-05-22-D164

Rapporteur Monsieur Jean-Michel Lalle.

L'an deux mille vingt-trois,
Et le lundi 22 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – avenue de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Francine DRUON, Marielle FERAL, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Valérie MANDOCE.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Elodie GARDES à Georges ESCALIÉ, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Francine LAFON à Bernadette BELIERES-AZEMAR, Sylvie TAQUET-LACAN à Bernard SCHEUER.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE, Nathalie COUSERAN par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) ou excusés (ées) : Alexandre BENEZET, Magali BESSAOU, Simon GRIMAL, Elisabeth OLLITRAULT, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121.29 et L.5211.1 ;

Vu les Articles L.153-36 et suivants, L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire Comtal, Lot et Truyère en date du 15 avril 2019 ayant approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Communes et de fait la prise de compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, dont la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-11-04-D05 en date du 4 novembre 2019 approuvant la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Côme d'Olt ;

Vu l'arrêté du Président n°2022-URBA-01 en date du 23 septembre 2022 ;

Monsieur le Président expose au Conseil que le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU concernant la commune de Saint-Côme d'Olt doit être mis à la disposition du public.

Il explique que conformément aux articles L 153-40 L 153-47 et suivants du code de l'urbanisme cette procédure ne comporte pas d'enquête publique mais une mise à disposition du public pendant un mois d'une notice expliquant l'exposé des motifs et des documents modifiés du PLU.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil communautaire devra se prononcer par délibération sur l'approbation de cette modification simplifiée.

Accusé de réception en préfecture
012-200067478-20230522-20230522_D164-DE
Reçu le 26/05/2023

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité décide :

- **QUE le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Côme d'Olt portant sur une adaptation du zonage sera mis à disposition du public du 12 juin 2023 au 13 juillet 2023 (1mois).**
- **QUE le dossier sera consultable à la mairie et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture : Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère-18 bis Avenue Marcel Lautard-12500 ESPALION (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) et Mairie de Saint-Côme d'Olt-Place du château de Castelnau-12500 SAINT-COME D'OLT (lundi et mercredi de 8h00 à 12h00 ; mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).**
Le dossier sera également consultable, pendant toute la durée de la mise à disposition, sur le site internet de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, à l'adresse : <https://comtal-lot-truyere.fr/>
- **QUE pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée n°1 pourront être :**
 - * **Consignées sur les registres papiers déposés à cet effet en mairie et au siège de la Communauté de Communes,**
 - * **Adressées par courrier à l'adresse suivante :**
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
Modification simplifiée n°1 PLU St Côme d'Olt
18 bis avenue Marcel Lautard
12500 ESPALION
 - * **Adressées par courriel à l'adresse électronique suivante urbanisme@3clt.fr**
- **QUE la présente délibération sera affichée pendant un mois à la communauté de communes et à la mairie de Saint-Côme d'Olt et qu'un avis de presse faisant état de cette mise à disposition sera inséré dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Côme d'Olt.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Accusé de réception en préfecture
012-200067478-20230522-20230522_D164-DE
Reçu le 26/05/2023

CCCLT – n° 2023-05-22-D164
Nomenclature : 212